

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire du mercredi 30 avril 2014 à 19 h 00 à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Convocation

Partie officieuse (19 h 00) : présentation des véhicules de l'équipe de voirie

Partie officielle (19 h 15):

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014 (annexé)
- 3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2014-2015
- 4. Rapports de la/des:
 - a) commission réglementaire (annexé)
 - b) commission financière (annexé)
 - c) commission de salubrité publique et de police du feu (annexé)
 - d) commission des travaux publics et des services industriels (annexé)
 - e) commission de l'environnement et du développement durable (annexé)
 - f) commission d'urbanisme (annexé)
 - g) commission des sites de loisirs et des espaces publics (annexé)
 - h) commission des naturalisations et des agrégations (annexé)
 - i) commission de circulation, des transports et de l'agglomération (annexé)
- 5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2013 (annexé)
- 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales (annexé)
- 7. Motions et propositions
- 8. Questions du parti Libéral-Radical de La Tène relatives au gazoduc du canal de la Thielle (annexées)
- 9. Question de Sylvie Fassbind-Ducommun intitulée « Gare à la Gare » (annexée)
- 10. Interpellations et autres questions
- 11. Lettres et pétitions
- 12. Communications du :
 - a) Conseil communal
 - b) bureau du Conseil général
- 13. Divers

La séance étant suivie d'un repas, nous vous prions de renvoyer votre inscription au plus tard le <u>mercredi 23 avril</u>.

La Tène, le 17 avril 2014 CONSEIL GENERAL

Annexes: documentation usuelle et bulletin d'inscription au repas

Rappels : Extrait art. 47¹ du Règlement général de commune : Empêchement

¹ Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).